Envoyé en préfecture le 13/05/2025
Reçu en préfecture le 13/05/2025
Publié le 13/05/2025
ID : 089-218900249-20250507-2025_DRJH_034-AR

AUXERRE

ARRÊTÉ N°2025-DRJH-034

--

PORTANT MODIFICATION DE LA REPRÉSENTATION DU MAIRE POUR SIÉGER A L'ASSOCIATION COUP DE POUCE

Le Maire de la Ville d'Auxerre,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté n° 2020-AG080 portant représentation du maire pour siéger à l'association Coup de Pouce,

Considérant que l'association Coup de Pouce agit aux côtés de l'école et en soutien des parents pour que chaque enfant développe le goût d'apprendre et le savoir apprendre,

Considérant que le maire est membre de droit de cette association,

Considérant qu'en cas d'empêchement, le maire peut désigner un représentant pour siéger au sein de cette commission,

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la continuité de service public,

ARRÊTE

Article 1 : Est désignée pour représenter Monsieur le Maire à l'association Coup de Pouce : Madame Véronique BESNARD, conseillère municipale.

Article 2 : Le présent arrête abroge et remplace l'arrêté n°2020-AG080 du 07 septembre 2020.

Article 3 : – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise à :

- Madame Véronique BESNARD ;
- L'association Coup de Pouce ;
- La direction du temps de l'enfant.

Le Maire,

Crescent MARAULT

Signé électroniquement par : Crescent MARAULT
Date de signature : 07/05/2025
Qualité : Maire